

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

24 SEP. 2026

ID : 043-214300337-20260918-DEL2026_059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

Sept2026-059

L'an deux mille vingt six, le dix huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Sylvie BAISSAT, 1^{ère} Adjointe ; Pascal FEYT, 2^{ème} Adjoint ; Martine RIOUX, 3^{ème} Adjointe ; Maryse FLORENTIN ; Robert BAISSAC ; Martine HOLLEVILLE ; Emmanuel CHAPPART ; Jaufré LÉPINETTE ; Rodrigue LEGRAND ; Julie POUILLOUX.

Excusés : Marie Andrée OBRIER ; Dominique DUBRAY ; Marc GODFRIN ; Guylaine LAPORTE.

Pouvoirs : Marie Andrée OBRIER à Pascal GIBELIN ; Marc GODFRIN à Pascal FEYT.

Monsieur Rodrigue LEGRAND a été élu secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2026 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 15 septembre 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 13

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juillet 2026.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,
Maire de BLESLE.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

L'an deux mille vingt six, le trente juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/07/2026

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Sylvie BAISSAT, 1^{ère} Adjointe ; Pascal FEYT, 2^{ème} Adjoint ; Martine RIOUX, 3^{ème} Adjointe ; Maryse FLORENTIN ; Robert BAISSAC ; Marie Andrée OBRIER ; Dominique DUBRAY ; Marc GODFRIN ; Guylaine LAPORTE ; Rodrigue LEGRAND.

Excusés : Martine HOLLEVILLE ; Emmanuel CHAPPART ; Jauféré LÉPINETTE ; Julie POUILLOUX.

Pouvoir :

Madame Martine RIOUX a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Couverture gymnase
- Travaux école église voirie
- Achat autolaveuse
- Droit de terrasse
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance : 1 point à rajouter : décision modificative (virement crédits) – APPROUVÉ par les conseillers municipaux présents.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 27 juillet 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 11

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2026.

2- COMMUNE DE BLESLE : VIREMENT DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60628			Autres fournitures non stockées	- 29 711.25
67	673			Titres annulés (sur ex. antérieurs)	+ 29 711.25

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

3- GYMNASSE : DESIGNATION DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE TOITURE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion du conseil municipal du 29 mai et comme convenu, il a donc demandé aux cinq entreprises un devis pour la rénovation d'une partie de la toiture du gymnase.

Les cinq entreprises consultées sont :

1. LE COMPTOIR DU BOIS, Florent PENTECOTE – Blesle
2. EURL Thibault FERRANT - Massiac
3. Jérôme PASSEPONT - Brioude
4. Cédric VIRAT - Javaugues
5. SIOZADE & LISA – Saint-Georges d'Aurac

en leur demandant de nous remettre leur meilleure offre avant le 22 juillet 2026.

Monsieur le Maire indique que :

Deux offres ont été reçues, celles de :

- LE COMPTOIR DU BOIS, Florent PENTECOTE – Blesle pour un montant de 80 677 € HT – 96 812.40 € TTC.
- EURL Thibault FERRANT – Massiac pour un montant de 75 226.10 € HT - 90 271.32 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après examen du détail des devis, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'offre :
LE COMPTOIR DU BOIS, Florent PENTECOTE pour un montant de 80 677 € HT – 96 812.40 € TTC car l'offre est plus complète à savoir redressement de la charpente et pare-pluie (garantie 30 ans).
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4- TRAVAUX :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AUX COMMUNES – PLAN CANICULE

Monsieur le Maire indique aux conseillers présents que suite aux plusieurs épisodes de canicule, il serait souhaitable d'installer une climatisation dans la salle de sieste située au rdc de l'école primaire et maternelle. Il a donc demandé à Nicolas Boyer, NB ECO CHAUFFAGE établir un devis, transmis par mail le 27 juillet 2026 à chaque membre du Conseil municipal.

De plus, il rappelle le courriel dont il a été destinataire le 28 juillet de la Région Auvergne Rhône Alpes qui a adopté un dispositif exceptionnel de soutien aux communes – plan Canicule pour l'acquisition et l'installation des équipements de climatisation ou de rafraîchissement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire qui demande aux membres présents de bien vouloir donner leur avis sur cet équipement. De plus, il sollicite leur accord pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif exceptionnel de soutien aux communes – plan Canicule.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Accepte l'installation d'une climatisation dans la salle de sieste située au rdc de l'école primaire et maternelle pour un montant estimatif de 3 281.50 € HT.
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre du dispositif exceptionnel de soutien aux communes – plan Canicule.
- Détermine comme suit le plan de financement prévisionnel :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation Climatisation	3 281.50	Subvention REGION AURA	50 %	1 640,75
		Autofinancement de la commune	50 %	1 640.75
TOTAL	3 281.50	TOTAL	100 %	3 281.50+ TVA

- s'engage à réaliser les travaux au cours du 2^{ème} semestre 2026.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

EGLISE : Suite à une précédente réunion un courrier a été adressé à la DRAC au sujet des travaux de restauration de la couverture du chœur des Dames et son bas-côté nord et de notre mécontentement sur notre demande de subvention qui n'avait pas été retenue sur la programmation 2026.

Le Maire informe que finalement notre dossier a été accepté et qu'une subvention de 40 347 € (35 % au lieu de 40 %) a été attribuée à la Commune de Blesle.

VOIRIE :

Devis acceptés :

3 176 € HT Assainissement Quai de Voireuze

10 340 € HT Drain évacuation au Chaussée

5- ACHAT AUTOLAVEUSE

Suite à diverses propositions, le conseil municipal valide l'achat d'une autolaveuse pour un montant de 7 864.62 € HT

6- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – AUTORISATION D'EXTENSION DE TERRASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mail qu'il a reçu de Monsieur Maxime LANNELONGUE, L'auberge des Veillées, relatif à une demande de terrasse sur le domaine public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis à ce sujet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil DECIDE :

- De donner un avis favorable à la demande de terrasse sur le domaine public, en respectant les espaces autorisés et en laissant une circulation pour les piétons.
- Que cette autorisation sera accordée à l'année et sera renouvelée par tacite reconduction pour l'année 2027.
- Toutefois cette autorisation sera accordée sous les conditions suivantes :
 - ❖ Le nettoyage du sol et des abords des terrasses devra être effectué chaque jour par les pétitionnaires (mégots, capsules, papiers etc...)

- ❖ Toutes dispositions seront prises pour assurer la sécurité des usagers du domaine public et des utilisateurs de la terrasse. En conséquence, une protection de la terrasse devra être installée, son accès clairement délimité, et les parasols fixés en cas de vent. Le pétitionnaire sera chargé de faire le nécessaire auprès de sa Compagnie d'Assurance.
 - ❖ L'utilisation de sonorisation sur le domaine public sera autorisée jusqu'à 22 heures exceptionnellement et reste proscrite en temps normal.
 - ❖ Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.
Son titulaire est responsable tant vis à vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.
 - ❖ La présente autorisation sera résiliée de plein droit en cas de non-respect de l'une des prescriptions imposées.
- Aucune taxe ou redevance ne sera demandée au pétitionnaire.
 - Un arrêté sera pris où seront mentionnés avec détail toutes les prescriptions et notamment l'emprise de la terrasse et le passage pour la circulation.
 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

7- QUESTIONS DIVERSES

Information sur les 3 circuits trail qui ont été mis en place par la CCBSA.

Un arrêté municipal sera pris pour réglementer l'affichage.

Un barnum de la Région AURA a été attribué pour Blesle.

Le collège des Fontilles remercie la Mairie de l'aide allouée pour financer leur voyage en Italie.

Info AMF43 « les Communes ne sont pas les boucs émissaires des finances publiques de l'Etat.

La commission « Qualité » de l'Association « Les Plus Beaux Villages de France » aura lieu les 25 et 26 septembre 2026 à Blesle.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu les 18 septembre 2026 à 20 h.

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 18 septembre 2026.**